

TREMLIN DU TOTARA FESTIVAL 2020

ARTICLE 1 : ORGANISATION GENERALE

Dans le cadre du TOTARA FESTIVAL 2020, l'Association TOTARA ROCK FESTIVAL organise un Tremplin réservé à des groupes de Musiques Actuelles répondant aux critères décrits dans le présent règlement.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Le tremplin est ouvert aux groupes ou artistes amateurs suivants :

- Être inscrit à la SACEM (ou en cours d'inscription).
- Musiques et paroles Originales.
- Artistes solo & groupes.
- Résident en Polynésie Française.
- Pas de diffusion Télé ou Radio antérieur au tremplin.
- Non professionnels et/ou n'ayant aucun contrat de production

ARTICLE 3 – MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription est gratuite. Les artistes devront faire parvenir des **liens sonores de quatre titres minimum (compositions uniquement) – minimum 12 mn** dès que possible et au plus tard avant le 31 Mars 2020 au soir accompagné du bulletin de participation complété et signé ainsi que la fiche technique et implantation du groupe.

L'inscription implique l'engagement de se produire en Live lors du tremplin qui aura lieu en Mai. Le choix du lieu/date sera effectué par le jury et communiqué aux groupes avant le 1 Mars.

ARTICLE 4 – SÉLECTION DES GROUPES

La sélection des groupes sera effectuée par la Commission de Programmation de l'Association TOTARA ROCK FESTIVAL, sur audition des documents sonores communiqués par les participants, au moment de leur inscription. Les groupes retenus seront avertis par courriel le 6 Avril 2018 au plus tard.

ARTICLE 5 – LE TREMLIN

le temps de passage de chaque groupe est fixé à **30 minutes max.**

Des renseignements sur l'horaire des balances et début du concert seront donnés en temps voulu.

Les musiciens doivent apporter leurs propres instruments.

L'association fournit le backline et la Sono.

ARTICLE 7 – RECOMPENSES

2 gagnants seront sélectionnés pour participer au TOTARA FESTIVAL 2020 qui se déroulera au mois de septembre :

- un par un jury constitué de professionnels du spectacle.
- l'autre par le vote du public présent le soir du tremplin.

ARTICLE 8 – INDEMNITES

Lors du tremplin : Les groupes sélectionnés ne pourront prétendre à aucune indemnité pour leur prestation.

ARTICLE 9 : EXCLUSION DE RESPONSABILITE

L'association organisatrice ne saurait être tenue pour responsable, si par suite d'incidents postaux, l'inscription des groupes candidats n'avait pu être prise en compte.

L'association organisatrice se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de reporter le Tremplin à tout moment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable.

ARTICLE 10 : RESPECT DES DIRECTIVES

Chaque groupe s'engage à suivre l'ensemble des directives relatives à l'organisation, notamment et sans que cela ne soit limitatif, les horaires de balance et de set qui leur seront communiqués par le régisseur et l'équipe de production. Le non-respect des directives par les membres des Groupes ainsi que tout comportement incorrect et/ou susceptible de porter atteinte aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public entraîneront l'exclusion et l'adjudication des groupes concernés

ARTICLE 11 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

En application de la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, dans l'hypothèse où un fichier informatique contenant des informations relatives aux Groupes participants du Tremplin serait constitué, chaque participant a un droit d'accès, de modification et de retrait des informations le concernant.

Le groupe certifie avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte sans aucune restriction.

Le membre responsable du groupe ou artiste,

Nom / Prénom :

Représentant le groupe :

Date et signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

BULLETIN D'INSCRIPTION 2020

Ce bulletin ainsi que le règlement doivent être retournés signés par E-mail (ou courrier postal) au secrétaire de l'association : tceldran@hotmail.com

A RETOURNER AVANT LE 31 Mars 2020

Nom du Groupe/Artiste

Représenté par M / Mme

Souhaite participer aux sélections du tremplin du TOTARA FESTIVAL 2020.

S'engage en cas de sélection par le jury à se produire en Live lors du tremplin qui aura lieu au mois de Mai 2020.

Renseignements concernant le groupe ou l'artiste :

Style musical.....

Téléphone :

email

Merci de joindre à ce bulletin tous les renseignements que vous jugez utile de nous communiquer et votre maquette sonore (de préférence, l'adresse de votre site Internet ou Soundcloud ou autre sur laquelle nous pouvons vous écouter)

Le groupe certifie avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte sans aucune restriction.
Le membre responsable du groupe,

Nom / Prénom :

Représentant le groupe :

Date et signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »